

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES – PAEC « POUR UNE MONTAGNE VIVANTE » – 2023 Systèmes herbagers et pastoraux – système (PRA2) et localisée (PRA1)

Ces mesures concernent plutôt des prairies « de production » avec peu de problèmes d'exploitation : sans plantes envahissantes etc.
Elles visent à y encourager la poursuite de pratiques agricoles qui permettent de garantir tout à la fois une bonne production fourragère et une bonne richesse floristique.



Des prairies pleines d'atouts : production, biodiversité, goût !

- Les prairies avec une flore diversifiée montrent une grande souplesse d'exploitation c'est-à-dire qu'elles peuvent être exploitées **plus tardivement** que leur date d'optimum de récolte sans que cela entraîne une forte diminution de la valeur fourragère.
- Elles sont **plus armées face au changement climatique** : elles abritent des espèces résistantes aux sécheresses, des espèces qui fleurissent plus tôt, plus tard, des légumineuses etc.
- Par leur diversité, elles offrent **un apport intéressant en oligoéléments et en protéines** pour les animaux. Ils sont en meilleure santé et plus résistants.
- Elles sont **plus riches en goût** : elles permettent de démarquer nos laits, fromages, viandes, miels etc. !
- Par leur diversité floristique, ces prairies offrent des **ressources pour les pollinisateurs** : abeilles sauvages, papillons etc.

La présence de plantes indicatrices et la diversité de celles-ci sont un marqueur de bon fonctionnement de la prairie.

Le cahier des charges mesure système (PRA2)

L'agriculteur engage au moins 90% des parcelles éligibles de l'exploitation et a au moins une parcelle dans le PAEC.

- Identification **d'au moins 30% de surfaces cibles** dans la surface en herbe de l'exploitation.
- Respect des indicateurs de résultats : avoir au moins **4 plantes indicatrices** d'un bon équilibre agro-écologique (voire pages suivantes) sur les surfaces identifiées en surface cible.
- **Taux annuel de chargement** moyen annuel : **compris entre 0,2 et 1,4 UGB/ha** sur les surfaces en herbe à l'échelle de l'exploitation.
- Pas de produits phytosanitaires et non retournement sur les surfaces engagées.
- **Fertilisation azotée** <30 kg N d'efficace/ha/an sur l'ensemble des surfaces engagées.
- **Pas de fertilisation azotée MINERALE** sur les surfaces cibles.
- Respect d'une utilisation minimale des surfaces engagées par le pâturage ou la fauche.
- Enregistrement des interventions.



Le cahier des charges mesure localisée (PRA1)

La mesure s'applique à l'îlot engagé.

- Respect des indicateurs de résultats : avoir au moins **4 plantes indicatrices** d'un bon équilibre agro-écologique (voire pages suivantes) sur les surfaces engagées en PRA1.
- **Pas de fertilisation azotée MINERALE.**
- Respect d'une utilisation minimale des surfaces engagées par le pâturage ou la fauche.
- Pas de produits phytosanitaires et non retournement sur les surfaces engagées.
- Enregistrement des interventions sur les surfaces engagées.

Equivalences des unités d'azote organiques efficaces en fumier ou lisier

Equivalence de 30 unité d'azote efficace

| | |
|---------------------|-------------------|
| Fumier bovin | 54 t |
| Lisier bovin | 55 m ³ |
| Fumier ovin, caprin | 86 t |

Comment calculer les équivalences unité d'azote organique efficace?

| | Quantité d'effluent | Teneur en N (%N) | Coefficient d'équivalence engrais (Keq) | N efficace (uN/ha) |
|---------------------|---------------------|------------------|---|--------------------|
| Fumier de bovin | 1 t/ha | 5,5 | 0,1 | 0,55 |
| Lisier de bovin | 1m ³ /ha | 2,7 | 0,2 | 0,54 |
| Fumier caprin, ovin | 1 t/ha | 7 | 0,05 | 0,35 |

Formule de calcul de l'azote efficace : Azote efficace = (quantité d'effluent) x (teneur en N) x (coefficient d'équivalence engrais)/surface

Exemple : 20 t de fumier de bovin épandues sur 1 ha : $20 * 6 * 0,1 = 12$ uN efficace/ha

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Adapter les pratiques de fertilisation

Une dose d'azote importante favorise certaines graminées, les orties, les gros *Rumex*, les renoncules, les pissenlits etc., tout en entraînant la disparition des légumineuses et de nombreuses plantes à fleur. La composition de la prairie se déséquilibre.

On recommande des apports de moins de 20 tonnes de fumier par hectare, si possible composté.



Limiter le surpâturage

Il risque d'entraîner la disparition de certaines plantes par une dégradation du sol, la non-montée en graine. Des espèces peu appétentes peuvent alors de se développer comme le chiendent, certains chardons etc.

Gérer les apports organiques

Le fumier, le lisier, le purin ou le compost fournissent azote, phosphore et potassium à la prairie.

Toutefois l'utilisation du lisier ou du purin devrait rester modérée car, comme les engrais minéraux, la part d'azote soluble est importante et va favoriser les espèces de type graminées au détriment de la diversité floristique.

Réaliser des fauches tardives

La réalisation d'une fauche « tardive » après la floraison de la plupart des graminées et plantes à fleur, permet de renouveler le stock de graines du sol et donc de régénérer naturellement la prairie, en sélectionnant des espèces adaptées au sol et au climat de la prairie. Sur ces parcelles engagées, penser à reculer la date d'exploitation au moins une année sur quatre.

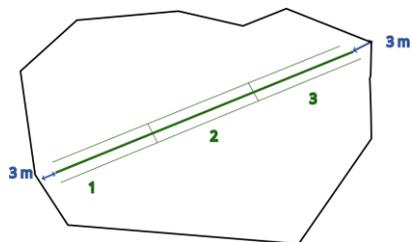
Au contraire la fauche précoce va sélectionner certaines espèces comme le vulpin des prés, la flouve odorante ou la houlque laineuse. La prairie est moins diversifiée et donc plus fragile aux changements climatiques.

Quelles parcelles identifier... ou non en surface cible ?

| Oui | Non |
|--|---|
| Chargement < 1UGB/ha et suffisant pour éviter l'enfrichement ou la prolifération d'espèces indésirables (fougère aigle etc.) | Parcelles généralement surpâturées, comme les parcelles proches des bâtiments où les animaux stationnent plus, les paddocks. |
| Fauche tardive de temps en temps, pour renouveler les plantes, laisser fleurir et grainer. | Fauche précoce régulière, de type ensilage. |
| Peu impactée par les dégâts de sangliers. | Dégâts de sangliers répétitifs. En cas de dégâts, privilégier une restauration avec votre propre fleur de foin ou un mélange de prairie diversifiée labellisée « végétal local ». |
| Fertilisation <20t équivalent fumier. | Fertilisation essentiellement par lisier. |

QUELLE MÉTHODE DE CONTRÔLE ?

Présence d'au moins 4 plantes indicatrices



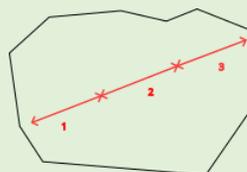
Le contrôle est réalisé par un agent de l'agence de services et de paiement (ASP) : il va vérifier la présence des espèces indicatrices d'un bon équilibre agro-écologique. Le contrôleur parcourt la parcelle en diagonale, pour prendre en compte l'hétérogénéité de la végétation, en excluant une bordure de 3 m. La diagonale est scindée en 3 tiers et correspond à une bande de la largeur des bras. Sur chacun de ces tiers est vérifiée la présence d'au moins 4 espèces bioindicatrices sur les 20 retenues (cf. page suivante). Lorsque le contrôleur trouve la 4^e espèce sur un tiers, il passe au tiers suivant. Les 4 espèces indicatrices identifiées peuvent être différentes d'un tiers à l'autre.

Exemple de relevé

| Espèces | 1 | 2 | 3 |
|-----------------------------------|---|---|---|
| Oseilles | x | | |
| Trèfles | x | x | x |
| Grandes marguerites | | | x |
| Centaurees | | x | x |
| Lotiers | | | |
| Gesses, vesces, luzernes sauvages | x | | |
| Jonquilles | | | |
| Renouées bistortes | x | x | |
| Menthes, Reines des prés | | | |
| Raionces | | | |
| Pimprenelles | | | |
| Campanules | | | |
| Knauties, Succises | | | x |
| Salsifis, Scorsonères | | | |
| Rhinanthes | | | |
| Sauges | | x | |
| Thyms, Origans | | | |
| Arnica | | | |
| Orchidées, Œillets | | | |
| Polygales | | | |

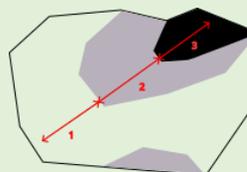
1^{er} cas : la végétation est homogène

Réalisation des observations sur chaque tiers le long de la diagonale la plus longue.



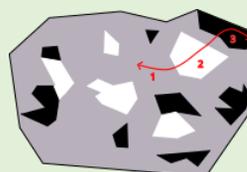
2^e cas : la végétation est hétérogène et répartie selon un gradient

Réalisation des observations sur chaque tiers le long d'une diagonale, de façon à rendre compte de chaque type de végétation.



3^e cas : la végétation est hétérogène formant une mosaïque

Réalisation des observations en trois tiers le long d'un cheminement, de façon à rendre compte de chaque type de végétation.



QUELLE MÉTHODE DE CONTRÔLE ?

Plantes bio-indicatrices



Oseilles



Trèfles



Grandes marguerites



Centaurées



Lotiers corniculés



Gesses, vesces, luzernes sauvages



Jonquilles



Renouées bistortes



Reines des prés, Menthes



Raiponces



Sanguisorbes, Pimprenelles



Campanules



Knauties, Succises



Salsifis, Scorsonères



Rhinanthes



Sauges



Thyms serpolets, Origans



Arnica



Orchidées, Œillets



Polygales

QUELLE MÉTHODE DE CONTRÔLE ?

Cas particulier des pâtures

Absence de dégradation du tapis herbacé

Sur les parcelles engagées il doit y avoir le respect de :

- L'absence de plantes déchaussées sur plus de 5% de la surface.
- L'absence de plantes indicatrices d'eutrophisation sur plus de 10% de la surface.

Plantes indicatrices d'eutrophisation



Mouron des oiseaux



Ortie dioïque



Rumex à feuilles obtuses



Chénopode bon-Henri

QUELLE MÉTHODE DE CONTRÔLE ?

Cas particulier des landes riches en ligneux

Valorisation effective des parcelles engagées

Sur les parcelles engagées on doit retrouver :

- Des traces **de prélèvement sur la ressource** (rejets, jeunes pousses, feuilles consommables des branches basses ou autres ligneux consommables) sur 80% de la surface,
- Des **traces de passage et de circulation** des animaux : laines, poils, déjections.